

2018

Rapport annuel

31 décembre 2018

FONDS DISTINCTS AIC

Les fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}

Fonds distincts AIC

Rapport annuel 2018

TABLE DES MATIÈRES

▪ Rapport de l'auditeur indépendant	1
GROUPE DIVERSIFIÉ AIC	
▪ Fonds distinct Canada diversifié AIC	3
GROUPE À REVENU AIC	
▪ Fonds distinct marché monétaire AIC	6
NOTES ANNEXES	9
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉ)	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat des
fonds distincts AIC :

Fonds distinct Canada diversifié AIC
Fonds distinct marché monétaire AIC
(chacun individuellement, le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat net, du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 8 avril 2019

FONDS DISTINCT CANADA DIVERSIFIÉ AIC

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre 2018 31 décembre 2017

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	4 480	5 818
Trésorerie	24	29
Montants à recevoir pour des placements vendus	-	1
Montants à recevoir du gestionnaire	184	240
	<u>4 688</u>	<u>6 088</u>

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	1	1
Charges à payer et autres passifs	82	102
	<u>83</u>	<u>103</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat

4 605 5 985

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	3 377	4 479
Option garantie à 75 %	1 228	1 506
	<u>4 605</u>	<u>5 985</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	6,74	7,40
Option garantie à 75 %	8,02	8,80

FONDS DISTINCT CANADA DIVERSIFIÉ AIC

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 2017

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Distributions des fonds sous-jacents	534	386
Autres revenus (pertes)	13	14
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	162	1 149
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(963)	(115)
	<u>(254)</u>	<u>1 434</u>

Charges

Frais de gestion	124	133
Frais d'administration	157	187
Honoraires d'audit	6	28
Intérêts débiteurs et frais bancaires	-	1
Droits de garde	22	22
Autres frais d'exploitation	29	43
	<u>338</u>	<u>414</u>

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire

(171) (227)

Charges d'exploitation, montant net

167 187

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

(421) 1 247

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	(305)	958
Option garantie à 75 %	(116)	289
	<u>(421)</u>	<u>1 247</u>

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	(0,56)	1,32
Option garantie à 75 %	(0,72)	1,63

FONDS DISTINCT CANADA DIVERSIFIÉ AIC

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	Option garantie	
	Fonds à 100 %	Option garantie à 75 %
	\$	\$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	5 985	1 506
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	(421)	(116)
Transactions sur titres		
Rachat de parts	(959)	(162)
Total des transactions sur titres	(959)	(162)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	4 605	1 228
Variations attribuables aux transactions sur titres (Note 4)		
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	605	171
Parts rachetées	(104)	(18)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice	501	153

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	Option garantie	
	Fonds à 100 %	Option garantie à 75 %
	\$	\$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	7 817	1 334
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	1 247	289
Transactions sur titres		
Rachat de parts	(3 079)	(117)
Total des transactions sur titres	(3 079)	(117)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	5 985	1 506
Variations attribuables aux transactions sur titres (Note 4)		
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 078	187
Parts rachetées	(473)	(16)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice	605	171

FONDS DISTINCT CANADA DIVERSIFIÉ AIC

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	(421)	1 247
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(534)	(386)
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(162)	(1 149)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	963	115
Achats de placements	(232)	(11 034)
Produit de la cession de placements	1 304	14 517
Montants à recevoir du gestionnaire	56	(149)
Charges à payer et autres passifs	(20)	(89)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	954	3 072
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants payés pour des parts rachetées	(959)	(3 079)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(959)	(3 079)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(5)	(7)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	29	36
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	24	29
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts payés	-	1

FONDS DISTINCT CANADA DIVERSIFIÉ AIC

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2018

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBR D' ACTIONS/ NBR DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN (EN MILLIERS DE \$)	JUSTE VALEUR (EN MILLIERS DE \$)
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT 97,3 %			
587 351	Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie, série « Conseil »	4 927	4 480
	Total des placements	4 927	4 480
	Autres actifs, moins les passifs		125
	2,7 %		
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		4 605

FONDS DISTINCT MARCHÉ MONÉTAIRE AIC

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre 2018 31 décembre 2017

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	1 470	1 735
Trésorerie	78	75
Montants à recevoir pour des placements vendus	-	1
Montants à recevoir du gestionnaire	46	51
Distributions à recevoir des fonds sous-jacents	-	2
	<u>1 594</u>	<u>1 864</u>

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	-	2
Charges à payer et autres passifs	47	52
	<u>47</u>	<u>54</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat

1 547 1 810

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	1 401	1 663
Option garantie à 75 %	146	147
	<u>1 547</u>	<u>1 810</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	6,15	6,08
Option garantie à 75 %	7,09	7,00

FONDS DISTINCT MARCHÉ MONÉTAIRE AIC

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 2017

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Distributions des fonds sous-jacents	29	19
Autres revenus (pertes)	1	1
	<u>30</u>	<u>20</u>

Charges

Frais de gestion	12	17
Frais d'administration	58	63
Honoraires d'audit	6	7
Droits de garde	6	7
Autres frais d'exploitation	15	23
	<u>97</u>	<u>117</u>

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire

(85) (100)

Charges d'exploitation, montant net

12 17

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

18 3

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	16	2
Option garantie à 75 %	2	1
	<u>18</u>	<u>3</u>

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	0,06	0,01
Option garantie à 75 %	0,09	0,04

FONDS DISTINCT MARCHÉ MONÉTAIRE AIC

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

	Option garantie		
	Fonds	à 100 %	à 75 %
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 810	1 663	147
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	18	16	2
Transactions sur titres			
Produit de l'émission de parts	42	26	16
Rachat de parts	(323)	(304)	(19)
Total des transactions sur titres	(281)	(278)	(3)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 547	1 401	146
Variations attribuables aux transactions sur titres (Note 4)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		273	21
Parts émises		4	2
Parts rachetées		(49)	(2)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		228	21

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

	Option garantie		
	Fonds	à 100 %	à 75 %
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 855	1 719	136
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	3	2	1
Transactions sur titres			
Produit de l'émission de parts	414	400	14
Rachat de parts	(462)	(458)	(4)
Total des transactions sur titres	(48)	(58)	10
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 810	1 663	147
Variations attribuables aux transactions sur titres (Note 4)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		283	20
Parts émises		66	2
Parts rachetées		(76)	(1)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		273	21

FONDS DISTINCT MARCHÉ MONÉTAIRE AIC

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	18	3
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(29)	(19)
Achats de placements	(1 585)	(3 886)
Produit de la cession de placements	1 880	3 952
Montants à recevoir du gestionnaire	5	(1)
Charges à payer et autres passifs	(5)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	284	49
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts	42	414
Montants payés pour des parts rachetées	(323)	(462)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(281)	(48)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	3	1
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	75	74
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	78	75

FONDS DISTINCT MARCHÉ MONÉTAIRE AIC

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2018

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D' ACTIONS/ NBRE DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN (EN MILLIERS DE \$)	JUSTE VALEUR (EN MILLIERS DE \$)
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT 95,0 %			
146 978	Fonds du marché monétaire Manuvie, série HE	1 470	1 470
	Total des placements	1 470	1 470
	Autres actifs, moins les passifs 5,0 %		77
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		1 547

1. LES FONDS

ivari est l'émettrice exclusive du contrat de rente variable qui est investi dans des fonds communs (les « fonds sous-jacents »). L'actif des Fonds distincts AIC (individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») est la propriété de ivari, mais leur actif est détenu distinctement des autres actifs de ivari en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Les Fonds ne constituent pas des entités juridiques distinctes.

Fonds communs Manuvie, une division de GAML (le « gestionnaire ») est le gestionnaire des fonds sous-jacents. Avant le 25 septembre 2009, AIC Limitée était le gestionnaire des fonds sous-jacents. Le gestionnaire fournit certains services administratifs aux fonds sous-jacents.

Le siège social des Fonds est situé au 5000, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2N 7J8, Canada.

La publication des états financiers de chacun des Fonds a été autorisée par ivari le 8 avril 2019.

La date d'établissement de chacun des Fonds est la suivante :

Fonds	Date d'établissement	Fonds	Date d'établissement
Fonds distinct Canada diversifié AIC	18 janv. 1999	Fonds distinct marché monétaire AIC	18 janv. 1999

Les états de la situation financière des Fonds sont aux 31 décembre 2018 et 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie visent les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. L'inventaire du portefeuille est en date du 31 décembre 2018.

Les investisseurs doivent choisir entre deux options d'achat pour acquérir des titres des Fonds. L'une est assortie d'une garantie de 100 % et l'autre, d'une garantie de 75 %. Chacune de ces options comporte un ratio de frais de gestion différent, comme il est indiqué à la note 6.

Légende des abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les présents états financiers :

Abréviations des devises	Autres abréviations
CAD - Dollar canadien	JVRN - Juste valeur par le biais du résultat net
	IAS - Norme comptable internationale
	IASB - International Accounting Standards Board
	IFRS - Normes internationales d'information financière
	GAML - Gestion d'actifs Manuvie limitée
	TSX - Bourse de Toronto

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées uniformément aux présents états financiers.

a) Adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 intègre les trois aspects de la comptabilisation des instruments financiers : classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient comptabilisés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon le modèle économique utilisé par les Fonds pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des états financiers. Le 1^{er} janvier 2018, les Fonds ont adopté rétroactivement la norme IFRS 9 sans retraitement.

Depuis le passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9, les actifs et les passifs financiers des Fonds qui étaient désignés comme étant à la JVRN ou classés comme étant détenus à des fins de transaction en vertu de l'IAS 39 sont classés comme étant à la JVRN. Les actifs financiers qui étaient classés comme étant des prêts et créances en vertu de l'IAS 39 sont désormais classés comme étant des actifs financiers au coût amorti. Le classement et l'évaluation des autres passifs en vertu de la nouvelle norme demeurent essentiellement inchangés. Par suite du passage à l'IFRS 9, l'évaluation des actifs et des passifs financiers est restée inchangée pour la période courante ou la période comparative. L'évaluation et l'application d'un modèle économique sont des questions de jugement comptable.

b) Estimations comptables et jugements critiques

Pour dresser les états financiers des Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et sur la présentation des passifs éventuels. Toutefois, les incertitudes relatives à ces hypothèses et estimations pourraient donner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné durant les périodes ultérieures. Vous trouverez ci-après une description des estimations et jugements comptables les plus importants posés durant la préparation des états financiers.

Estimations

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources clés d'incertitude relative aux estimations à la date du rapport, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier, sont décrites ci-après. Les hypothèses et les estimations formulées par le gestionnaire reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers. Cependant, la conjoncture et les hypothèses portant sur des événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle du gestionnaire. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Le gestionnaire considère que les estimations utilisées pour la préparation des états financiers sont raisonnables et prudentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart pourrait être important.

c) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale lorsqu'un Fonds devient partie des dispositions contractuelles des instruments financiers.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif sont expirés ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

Classement

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit évaluer le modèle économique utilisé pour les Fonds, le mode de gestion de tous les actifs et passifs financiers, le mode d'évaluation du rendement de l'ensemble selon la juste valeur et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Le portefeuille d'actifs financiers des Fonds est géré et évalué selon une juste valeur. Par conséquent, le classement et l'évaluation de tous les placements et dérivés des Fonds sont à la JVRN.

Tous les autres actifs et passifs sont par la suite évalués au coût amorti, conformément à l'IFRS 9.

Les obligations des Fonds relatives à l'actif net attribuable aux titulaire de contrat sont classées à titre de passifs financiers, conformément aux exigences de la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et sont présentées à la valeur de rachat.

Évaluation

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative calculée par le gestionnaire, conformément aux documents de référence du fonds sous-jacent. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative publiée la plus récente ou à la juste valeur établie par le gestionnaire en se fondant sur des données de marché observables, soit le montant jugé le plus représentatif de la juste valeur des fonds sous-jacents.

d) Placements dans des filiales, des sociétés associées et des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les filiales sont toutes des entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Les Fonds contrôlent une entité lorsqu'ils sont exposés à des rendements variables ou qu'ils y ont droit en raison de leurs liens avec l'entité et qu'ils ont la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'ils détiennent sur celle-ci. Le gestionnaire a établi qu'ils répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée dans l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, à ce titre, les Fonds comptabilisent leurs filiales à la juste valeur. Les informations concernant les intérêts des Fonds dans des entités structurées sont présentées à la note 7, selon le cas.

e) Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier au coût amorti. Si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur sur les actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

f) Trésorerie

La trésorerie représente les dépôts bancaires et est comptabilisée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. La trésorerie est déposée auprès du dépositaire des Fonds, qui est une institution financière canadienne.

g) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain ou la perte réalisé à la vente de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

h) Comptabilisation des revenus

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les distributions des fonds sous-jacents peuvent inclure des dividendes, des intérêts à distribuer et des gains en capital, dont le produit est utilisé pour acheter des parts supplémentaires dans les fonds sous-jacents. Les distributions sont comptabilisées à la date de distribution par les fonds sous-jacents et présentées séparément comme distributions des fonds sous-jacents dans les états du résultat global.

i) Attribution des revenus et des charges, et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion et les frais d'administration attribuables directement à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Le revenu, les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement, la variation de la plus-value (moins-value) latente et les frais communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie.

j) Conversions des éléments libellés en devises

Le CAD est la monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des Fonds.

k) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part de chaque catégorie de parts de chaque Fonds se calcule en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative par part est déterminée à la clôture de chaque jour de séance à la TSX.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la quote-part de la catégorie en question dans l'actif commun du Fonds, moins le passif et le passif propre à cette catégorie. Les charges attribuables directement à une catégorie sont imputées à cette catégorie. Les autres charges et revenus sont répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de la valeur liquidative relative de chaque catégorie.

l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans les états du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat de chaque catégorie pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

m) Autres actifs financiers et passifs financiers

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers (autres que ceux qui sont classés à la JVRN), comme la trésorerie, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les montants à recevoir pour des placements vendus, les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à payer pour des placements achetés et les charges à payer et autres passifs sont évalués au coût ou au coût amorti.

n) Nouvelles normes IFRS émises mais non encore en vigueur

Aucune norme, interprétation ou modification de normes existantes non encore entrée en vigueur ne devrait avoir d'incidence importante sur les Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les Fonds peuvent être exposés à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de concentration et l'autre risque de marché). Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel un Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. La valeur du portefeuille des Fonds peut varier d'un jour à l'autre en raison des fluctuations de taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par les Fonds. La méthode de gestion des risques suivie par les Fonds comprend un contrôle de conformité aux politiques et aux directives de placement. Le gestionnaire cherche à limiter les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement des Fonds en engageant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et de l'évolution du marché et qui diversifient les portefeuilles de placements en respectant les directives de placement.

La méthode de gestion des risques du gestionnaire comprend le suivi mensuel et trimestriel des rendements en fonction du profil de risque des Fonds. Le gestionnaire veille également au respect des restrictions en matière de placement et à une gestion des Fonds conforme à ses objectifs et stratégies de placement et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Certains Fonds concentrent leurs placements dans un secteur d'activité particulier, un seul pays ou une seule région du monde. Ces Fonds peuvent être plus volatils que les Fonds plus diversifiés. Dans son ensemble, le programme de gestion des risques de ces Fonds vise à réduire au minimum les conséquences potentiellement négatives sur la performance financière de chaque Fonds, d'une manière qui soit conforme à son objectif de placement.

Les portefeuilles de fonds de fonds sont rééquilibrés au moyen d'opérations d'achat ou de vente de fonds sous-jacents fondées uniquement sur le modèle de répartition stratégique de l'actif et non sur les titres composant ces fonds sous-jacents. Pour générer des rendements stables et solides à long terme, chacun des Fonds est diversifié par catégorie d'actifs, par région, par style de gestion et par stratégie. Un niveau de risque déterminé est établi pour chaque portefeuille.

Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que l'émetteur d'un titre de créance ou une contrepartie à un instrument financier ne soient pas en mesure de payer les intérêts, de rembourser le capital ou de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement qu'ils ont contractés envers le Fonds. La valeur comptable des placements telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille correspond à l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2018. Cette règle s'applique également aux autres actifs en raison de leur date de règlement rapprochée. La notation de crédit médiane de Standard & Poor's a été utilisée dans la divulgation des risques.

Comme les fonds du marché monétaire sont principalement composés de titres échéant dans moins d'un an, ils sont peu exposés au risque de crédit.

Le risque de crédit est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme) et les actifs dérivés. Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de crédit lorsque le fonds sous-jacent investit dans des titres de créance et/ou des actifs dérivés.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les Fonds ne sont pas exposés à un risque de crédit important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme). L'échéance de tous les placements à court terme est de moins d'un an. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme ou ne portent pas intérêt.

Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

Comme les fonds du marché monétaire sont principalement composés de titres échéant dans moins d'un an, ils sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de taux d'intérêt lorsque le fonds sous-jacent investit dans des titres de créance.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les Fonds ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

c) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de chacun des Fonds. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. L'inventaire du portefeuille indique les titres à revenu fixe libellés en devises. Les titres à revenu fixe sont présumés être libellés dans la monnaie de présentation du Fonds, sauf indication contraire. Les titres de capitaux propres négociés sur les marchés étrangers sont également exposés au risque de change, car leur cours en monnaie locale sur une bourse étrangère est converti dans la devise fonctionnelle pour déterminer leur juste valeur.

Les montants représentant l'exposition aux devises sont fondés sur la juste valeur des placements des Fonds et sur le montant du capital sous-jacent de leurs contrats dérivés. Les placements comprennent les instruments monétaires et non monétaires.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments libellés en devises.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les Fonds ne sont pas exposés à un risque de change important.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

e) Autre risque de marché

La valeur des parts d'un Fonds qui investit dans des titres est directement liée à la juste valeur des placements que le Fonds détient. La juste valeur de ces placements variera en fonction du rendement financier de l'émetteur et des conditions économiques, politiques, fiscales et boursières générales.

Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque en sélectionnant avec soin les titres et les autres instruments financiers selon les paramètres de la stratégie de placement des Fonds. À l'exception des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur (le cas échéant), le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les pertes éventuelles découlant des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur sont illimitées. Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les dérivés des Fonds sont sensibles au risque de marché qui découle des incertitudes entourant l'évolution du cours de ces instruments.

Comme les fonds du marché monétaire sont principalement composés de titres à court terme, ils sont peu exposés à l'autre risque de marché.

Le tableau suivant résume l'incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrat des Fonds de variations de 5 % de la valeur liquidative des Fonds, toutes autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Aux 31 décembre	2018	2017
Fonds distinct Canada diversifié AIC	230	291

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de régler ses obligations liées à des passifs financiers ou de s'en acquitter en temps opportun. Les Fonds sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts. C'est pourquoi les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs dont ils peuvent facilement se départir. Tous les autres passifs des Fonds, à l'exception des dérivés, ont une échéance de six mois ou moins. De plus, les Fonds essaient de conserver suffisamment de trésorerie pour faire face à leurs besoins de liquidités. Les Fonds ont également la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de leur actif net attribuable aux titulaires de contrat afin de financer les rachats.

g) Évaluation de la juste valeur

Les Fonds classent chaque instrument financier dans un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 - les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. En ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Un instrument classé au niveau 1 qui cesse ultérieurement d'être négocié activement est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les modèles utilisés pour déterminer les évaluations de la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3, sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Le gestionnaire étudie et examine le caractère approprié des modèles d'évaluation, les résultats des évaluations et tout ajustement apporté aux prix ou aux estimations utilisés dans ces modèles. À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Fonds sous-jacents

Les placements dans les fonds sous-jacents sont classés au niveau 1, car ils sont rachetables et leur valeur liquidative par part est observable.

Transferts entre niveaux

Aucun transfert important n'est survenu entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

4. PARTS DES FONDS

Les parts émises et en circulation constituent le capital de chaque Fonds. Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts sans valeur nominale de chaque catégorie, lesquelles peuvent être rachetées à la valeur liquidative par part courante.

Chaque Fonds a une obligation contractuelle de racheter ses parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier. Les parts en circulation sont classées comme des passifs financiers. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni à aucune exigence spécifique en matière de capital, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat présentent l'évolution des parts de chaque Fonds au cours des périodes. Les Fonds cherchent à investir les produits de souscription reçus dans des placements appropriés selon leurs objectifs de placement, tout en respectant les exigences réglementaires. Les Fonds conservent suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat et contractent des emprunts à court terme ou cèdent des titres pour accroître leurs liquidités en cas de besoin.

Les Fonds ont émis de multiples catégories de parts, qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques. Par conséquent, les parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres. Elles sont plutôt présentées à titre de passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

5. IMPOSITION

Les Fonds sont réputés être des fiducies en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « loi »). Le revenu des Fonds et les gains et pertes en capital nets sont réputés être attribués aux bénéficiaires afin qu'ils ne soient pas soumis à l'impôt en vertu de la partie I de la loi. Par conséquent, le Fonds ne comptabilise pas de provisions pour impôts. Tout avantage fiscal résultant de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Depuis 2018, les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur les vingt années suivantes et servir à réduire les montants imposables futurs.

Les Fonds ne disposent d'aucun report de pertes autres qu'en capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents gérés par GAML, s'il y a lieu, sont des placements de parties liées. Toutes les opérations de placement associées à ces fonds sous-jacents sont évaluées selon la valeur liquidative par part de chaque fonds sous-jacent. Les Fonds reçoivent des distributions de revenu de ces fonds sous-jacents selon le pourcentage de participation des Fonds dans chaque fonds sous-jacent. Des détails sur ces placements, s'il y a lieu, se trouvent dans l'inventaire du portefeuille.

Frais de gestion

Ivari impute des frais de gestion annuels aux Fonds. GAML impute des frais de gestion annuels aux fonds sous-jacents en contrepartie de la prestation de services conformément à la convention de gestion.

Les frais de gestion quotidiens applicables aux Fonds et payables à Ivari sont calculés à chaque date d'évaluation et correspondent au produit de la valeur liquidative des Fonds à cette date et du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'évaluation, multiplié par le taux des frais de gestion quotidiens de Ivari applicable aux Fonds.

En plus des frais de gestion, les Fonds et les fonds sous-jacents (sauf le Fonds distinct marché monétaire AIC) assument tous les coûts et les charges liés à leurs activités, y compris les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité, les honoraires du dépositaire, les impôts et taxes (le cas échéant), les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, ainsi que les frais et les charges des rapports financiers et autres rapports, et des documents d'information exigés pour se conformer aux lois et aux directives réglementaires régissant l'émission ou la vente de contrats de rente variable.

Le gestionnaire peut, à son gré, opter pour la renonciation ou la prise en charge d'une partie des frais d'exploitation qui auraient normalement été payables par un Fonds. Toute renonciation peut être résiliée à tout moment par le gestionnaire.

7. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES, DES FILIALES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Les Fonds considèrent leurs placements dans des fonds sous-jacents comme des placements dans des entités structurées non consolidées.

Les fonds sous-jacents ont pour unique objet d'investir en vue de réaliser une plus-value du capital, d'obtenir un revenu, ou les deux.

Les fonds sous-jacents financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net des fonds sous-jacents respectifs. Les Fonds détiennent des parts rachetables de chacun des fonds sous-jacents. La valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste placements, à la juste valeur des états de la situation financière. Le risque maximal de perte correspond à la valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents est incluse dans la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités des documents de placement des fonds sous-jacents concernés et au risque de marché découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds sous-jacents.

Les Fonds peuvent demander quotidiennement le rachat de leurs placements dans un fonds sous-jacent. Une fois que les Fonds se sont départis des parts d'un fonds sous-jacent, ils cessent d'être exposés à tout risque lié à ce fonds sous-jacent.

8. SOLDES COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement dans le but de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré. Certains soldes ont été combinés ou ventilés dans le but de rendre leur classement conforme à celui des postes des états financiers de l'exercice courant.

FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE MANUVIE

25 PRINCIPAUX TITRES DES FONDS SOUS-JACENTS (NON AUDITÉ)

25 PRINCIPAUX TITRES DES FONDS SOUS-JACENTS (NON AUDITÉ)

Valeur nominale, actions ou parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
79 958	Constellation Software, Inc.	59 435	69 873
981 149	Alimentation Couche-Tard, Inc.	61 760	66 630
648 547	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	72 573	65 575
60 900 000	Bons du Trésor du Canada, 0,73 %, 24 janv. 2019	60 683	60 835
3 492 965	Aritzia, Inc.	56 124	57 285
1 173 469	Linamar Corp.	63 147	53 158
2 844 672	CI Financial Corp.	70 727	49 156
34 383 000	BlackBerry Ltd., 3,75 %, 13 nov. 2020	45 054	47 864
951 336	CCL Industries, Inc.	59 349	47 624
766 682	Groupe d'alimentation MTY, Inc.	20 734	46 492
27 382	Alphabet, Inc.	30 910	38 730
145 643	MasterCard, Inc.	39 629	37 526
513 500	Fastenal Co.	35 553	36 673
162 510	Apple, Inc.	42 521	35 012
1 900 654	WestJet Airlines Ltd.	40 214	34 212
1 476 582	Le Groupe Stars, Inc.	55 461	33 282
93 310	Ulta Salon Cosmetics & Fragrance, Inc.	32 118	31 203
3 933 084	Aphria, Inc.	34 726	30 875
159 692	Facebook, Inc.	31 713	28 592
790 328	Stantec, Inc.	26 861	23 639
80 758	Arista Networks, Inc.	18 505	23 240
283 785	Spirit Airlines, Inc.	22 495	22 450
670 710	Dollarama, Inc.	24 305	21 778
400 000	Swedish Match AB	26 563	21 532
40 500	Credit Acceptance Corp.	23 175	21 117

Valeur nominale, actions ou parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
50 000 000	Bons du Trésor du Canada, 1,54 %, 10 janv. 2019	49 657	49 657
36 500 000	Province du Nouveau-Brunswick, 1,72 %, 17 janv. 2019	36 426	36 426
32 326 000	OMERS Finance Trust, 2,04 %, 17 janv. 2019	32 259	32 259
32 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,37 %, 14 juin 2019	32 000	32 000
30 000 000	Province de l'Ontario, 1,76 %, 9 janv. 2019	29 739	29 739
28 500 000	Merit Trust, 2,17 %, 18 janv. 2019	28 446	28 446
28 000 000	Province du Manitoba, 1,90 %, 20 févr. 2019	27 906	27 906
25 800 000	Banque Nationale du Canada, 2,07 %, 11 janv. 2019	25 749	25 749
25 000 000	Storm King Funding, 2,33 %, 18 mars 2019	25 000	25 000
25 000 000	Prime Trust, 2,12 %, 10 janv. 2019	24 949	24 949
23 300 000	Banque de Montréal, 2,08 %, 17 janv. 2019	23 246	23 246
22 170 000	Banque Royale du Canada, 2,40 %, 9 avr. 2019	22 170	22 170
21 000 000	Banque Royale du Canada, 2,37 %, 19 juin 2019	21 000	21 000
20 900 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,40 %, 27 août 2019	20 900	20 900
20 200 000	Banque Royale du Canada, 2,43 %, 5 nov. 2019	20 200	20 200
20 011 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,43 %, 8 mai 2019	20 011	20 011
19 700 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,43 %, 7 juin 2019	19 700	19 700
19 500 000	Banque Nationale du Canada, 2,39 %, 11 juin 2019	19 500	19 500
19 150 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,08 %, 17 janv. 2019	19 104	19 104
18 000 000	Prime Trust, 2,12 %, 11 janv. 2019	17 963	17 963
17 000 000	OMERS Finance Trust, 2,08 %, 10 janv. 2019	16 971	16 971
17 000 000	Merit Trust, 2,12 %, 10 janv. 2019	16 965	16 965
15 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,08 %, 11 janv. 2019	14 970	14 970
14 450 000	Honda Canada Finance, Inc., 2,11 %, 8 févr. 2019	14 398	14 398
14 350 000	Province de l'Alberta, 1,90 %, 19 févr. 2019	14 303	14 303

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (NON AUDITÉ)

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Ratios et données supplémentaires

Option garantie à 100 %

	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	3 377	4 479	6 482	4 916	6 177
Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	500 607	605 363	1 077 886	877 588	1 044 778
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	8,40	8,98	6,80	8,10	8,53
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	13,97	186,22	26,83	11,12	13,19
Valeur liquidative par part (\$)	6,74	7,40	6,01	5,60	5,91

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100. Pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, pour les années ultérieures à 2014, le ratio des frais de gestion indiqué ne comprend pas les frais de gestion qui sont imputés directement par le Fonds distinct marché monétaire AIC à un porteur de parts du Fonds monétaire Manuvie.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	1 228	1 506	1 335	928	1 069
Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	153 190	171 158	186 629	139 121	151 991
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	6,98	8,09	5,37	6,60	6,76
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	13,97	186,22	26,83	11,12	13,19
Valeur liquidative par part (\$)	8,02	8,80	7,15	6,67	7,03

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100. Pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, pour les années ultérieures à 2014, le ratio des frais de gestion indiqué ne comprend pas les frais de gestion qui sont imputés directement par le Fonds distinct marché monétaire AIC à un porteur de parts du Fonds monétaire Manuvie.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (NON AUDITÉ)

Fonds distinct marché monétaire AIC

Ratios et données supplémentaires

Option garantie à 100 %

	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	1 401	1 663	1 719	2 005	2 418
Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	227 693	273 375	282 911	328 728	394 898
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,76	0,93	1,28	1,32	1,59
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,91	6,30	1,28	8,62	8,26
Valeur liquidative par part (\$)	6,15	6,08	6,07	6,10	6,12

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100. Pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, pour les années ultérieures à 2014, le ratio des frais de gestion indiqué ne comprend pas les frais de gestion qui sont imputés directement par le Fonds distinct marché monétaire AIC à un porteur de parts du Fonds monétaire Manuvie.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	146	147	136	144	163
Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	20 650	20 975	19 548	20 699	23 491
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,60	0,58	0,74	0,77	1,04
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,92	6,17	0,74	8,20	7,78
Valeur liquidative par part (\$)	7,09	7,00	6,96	6,95	6,94

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100. Pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, pour les années ultérieures à 2014, le ratio des frais de gestion indiqué ne comprend pas les frais de gestion qui sont imputés directement par le Fonds distinct marché monétaire AIC à un porteur de parts du Fonds monétaire Manuvie.

FONDS DISTINCTS AIC
200, RUE BLOOR EST
TORONTO (ONTARIO) M4W 1E5



ivari est l'émettrice exclusive de la police individuelle de rente variable pour placement dans les Fonds distincts AIC. Une description complète des caractéristiques principales d'une police individuelle de rente variable se trouve dans le cahier de renseignements des Fonds distincts AIC. Sous réserve de toute garantie au décès ou à l'échéance en vigueur, toute portion de la prime ou tout autre montant affecté à un fonds distinct est investi au risque du propriétaire et peut s'accroître ou décroître en valeur selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif composant le Fonds distinct.

^{MC} ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques. ^{MC} Marques de commerce d'ivari Canada ULC et de ses sociétés affiliées.

Les fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}